AFFAIRES GENERALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Projet d'ordre du jour
Draft agenda

février / February 2008

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJET D'ORDRE DU JOUR

proposé par le Bureau Permanent

* * *

DRAFT AGENDA

proposed by the Permanent Bureau

Conseil sur les affaires générales
et la politique de la Conférence d'avril 2008

Council on General Affairs
and Policy of the Conference of April 2008

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJET D'ORDRE DU JOUR
RÉUNION DU CONSEIL SUR LES
AFFAIRES GÉNÉRALES ET LA POLITIQUE DE LA CONFÉRENCE[1]

(1-3 avril 2008)

Le projet d'ordre du jour sera suivi avec souplesse et sera au besoin modifié pour tenir compte des discussions en cours au sein de la réunion du Conseil sur les affaires générales, notamment pour les points relatifs aux travaux futurs.

Les sessions débuteront normalement à 9 h 30, à l'exception de la première journée, pour s'achever à 18 h., avec une pause déjeuner de 13 h. à 14 h 30. Des pauses café et thé sont prévues de 11 h. à 11 h 15 et de 16 h. à 16 h 15.

Mardi premier avril 2008, 10 h.

I. Accueil des nouveaux Membres de la Conférence de La Haye

II. Suivi de la Vingt et unième session de la Conférence (voir Acte final de la Vingt et unième session, 23 novembre 2007)

1. Partie A : Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

   Partie B : Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires.

   Le Secrétariat présentera un exposé oral.

2. Partie C : Recommandations de la session.

   Le Secrétariat présentera un exposé oral.

III. Travaux futurs : nouveaux sujets

Ce chapitre est réservé à la discussion de tout nouveau sujet qui a été, ou qui pourrait être, proposé par les gouvernements, les organisations internationales ou le Bureau Permanent.

3. La médiation familiale transfrontière.

   Discussions portant sur le questionnaire préparé par le Bureau Permanent (L.c. ON No 29(07) en date du 8 octobre 2007), ainsi que les commentaires reçus (voir Doc. prél. No 10).

4. Les règles de conflit de lois relatives aux contrats internationaux.

   Discussions portant sur le questionnaire préparé par le Bureau Permanent (L.c. ON No 6(07) en date du 31 janvier 2007 ; rappel L.c. ON No 25(07) en date du 24 juillet 2007), ainsi que les commentaires reçus (voir Doc. prél. No 5).Voir aussi la lettre de l'International Bar Association *du 19 février 2008, «* Suggestion for a future project from the IBA Litigation Committee *» (en anglais seulement).*

[1] Les documents préliminaires suivront ultérieurement.

5. L'accès au contenu du droit étranger et le besoin de développer un instrument mondial dans ce domaine.

Discussions portant sur le questionnaire préparé par le Bureau Permanent (L.c. ON No 34(07)) en date du 30 octobre 2007, ainsi que les observations reçues (voir Doc. prél. No 9).

6. Le Projet de Protocole à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, proposé par la Suisse.

Cette proposition a été communiquée aux Organes nationaux et de liaison des Membres, aux États parties à la Convention de 1980, ainsi qu'aux autres États et Organisations qui ont participé à la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980, en vue de recueillir leurs observations (L.c. ON No 35(07), en date du premier novembre 2007) (voir Doc. prél. No 12).

7. La possibilité d'élaborer un Protocole à la *Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*, portant sur le recouvrement des aliments à l'égard des personnes vulnérables.

Voir Recommandation No 9 de la Vingt et unième session, Acte final, p. 54.

8. L'application de certaines techniques juridiques de droit international privé en matière de migration internationale.

Le Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence a invité le Bureau Permanent à poursuivre sa recherche sur ce sujet.

9. Autres sujets.

De plus, le Conseil a décidé de maintenir les matières suivantes à l'ordre du jour de la Conférence :

(a) les questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, dont le commerce électronique ;

et sans priorité[2] :

(b) les conflits de juridictions, la loi applicable et la coopération judiciaire et administrative en matière de responsabilité civile pour les dommages causés à l'environnement ;

(c) la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession ;

(d) la compétence judiciaire, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés (voir Doc. prél. No 11) ;

(e) l'évaluation et l'analyse des questions juridiques transfrontières soulevées par des titres détenus auprès d'un intermédiaire et le droit des sûretés, en tenant notamment compte des travaux menés par d'autres organisations internationales.

[2] Voir également *Annexe A, Sujets proposés de manière informelle au Bureau Permanent.*

Mercredi 2 avril 2008

IV. Tour de table sur l'avancement des signatures, ratifications et adhésions aux Conventions

10. Conventions adoptées par la Vingt et unième session (2007) :

    (a) Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ; et

    (b) Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.

11. Convention adoptée par la Vingtième session (2005) :

    Convention du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for.

12. Convention adoptée par la Dix-neuvième session (2002) :

    Convention du 5 juillet 2006 sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire.

13. Conventions adoptées par la Dix-huitième session (1996) et par la Commission spéciale à caractère diplomatique (1999) :

    (a) *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants ;* et

    (b) *Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes*.

14. Conventions adoptées par les Sessions précédentes :

    Sont soumises à discussion les Conventions suivantes :

    A. en vue de la préparation de la Commission spéciale de 2008 sur le fonctionnement pratique des Conventions sur la coopération judiciaire et administrative :

    (a) *Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers ;*

    (b) *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ;*

    (c) *Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale ;*

    (d) *Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice ;*

B. à la lumière des développements récents aux niveaux national et régional :

(e) *Convention du 4 mai 1971 sur la loi applicable en matière d'accidents de la circulation routière ;*

(f) *Convention du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation ;*

(g) *Convention du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance.*

V. Promotion, suivi, aide et appui aux Conventions : Conventions relevant du droit commercial et financier, ainsi que de la coopération et du contentieux judiciaires

15. *Rapport sur les activités relatives aux Conventions concernant la coopération judiciaire, notamment,* l'Apostille*, la Notification et l'Obtention de preuves (voir Acte final, Dix-neuvième session, sous C.4.*a) *et* b) *; préparation de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de ces instruments :*

(a) Rapport sur l'avancement du programme pilote de l'Apostille électronique ;

(b) Manuel pratique sur la Convention Notification : publication dans d'autres langues que l'anglais et le français ;

(c) Promotion, formation initiale et continue, notamment par le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.

16. *Rayonnement de l'Organisation et développements régionaux, notamment Rapport du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine (voir Doc. prél. No 4)*.

VI. Promotion, suivi, aide et appui aux Conventions : Conventions relatives à la protection internationale des enfants, des adultes vulnérables, des relations internationales familiales et patrimoniales

17. *Rapport sur les activités relatives aux Conventions de 1980, 1993 et 1996, notamment :*

(a) Suivi de la Commission spéciale d'octobre-novembre 2006 sur le fonctionnement de la Convention sur l'enlèvement international d'enfants et la mise en œuvre de la Convention de 1996, incluant les progrès réalisés dans la préparation des Guides de bonnes pratiques ;

(b) Progrès réalisés concernant le programme d'appui à la mise en œuvre de la Convention de 1993 et suivi de la Commission spéciale de 2005 sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993 incluant les progrès réalisés dans la préparation des Guides de bonnes pratiques;

(c) INCADAT, INCASTAT et iChild : promotion, formation initiale et continue par le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye ;

(d) Promotion, formation initiale et continue par le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.

18. Rayonnement de l'Organisation et développements régionaux ; Rapport du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine (voir Doc. prél. No 4).

VII. Travaux futurs (suite des discussions)

VIII. Organisation des travaux de la Conférence

19. Plan stratégique.

Rapport du Secrétariat sur les progrès réalisés (voir Doc. prél. No 2).

20. Proposition de Budget pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009).

Projet de Budget pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009) et Exposé des motifs. (voir Doc. prél. No 7).

21. Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009), 1er Partie Projets spéciaux et Dépenses ; 2ème partie le Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.

Projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009) et Exposé des motifs (voir Doc. prél. No 8).

Jeudi 3 avril 2008

IX. Coopération avec d'autres organisations internationales

22. Coopération avec UNCITRAL et UNIDROIT.

Le Secrétariat présentera un exposé oral.

23. Coopération avec d'autres organisations internationales.

Le Secrétariat présentera un exposé oral.

X. Célébration du 115ème anniversaire, 18 septembre 2008

Le Secrétariat présentera un exposé oral.

XI. Conclusions

La réunion se terminera à 17 h. au plus tard.

Annexe A

Sujets suggérés de manière informelle au Bureau Permanent : [1]

- poursuite du Projet sur les Jugements, ajout possible de Protocoles à la Convention sur les accords d'élection de for, d'une loi modèle ou d'accords (bilatéraux) modèles ;

- élaboration d'un guide pratique de droit international comparé (pays par pays ou thème par thème) ;

- élaboration d'accords bilatéraux modèles en vue de faciliter la mise en œuvre des Conventions (multilatérales) de La Haye ;

- questions de droit international privé relatives à la propriété intellectuelle ;

- recouvrement international des avoirs relevant de l'exécution au titre du droit pénal comme du droit civil et commercial, lié aux mesures provisoires et conservatoires ;

- questions relevant du statut des enfants (sauf l'adoption), notamment la reconnaissance de la filiation (*hors adoption*) ;

- conventions (ou modèles de lois) sur la loi applicable aux contrats spécifiques (contrats d'échange ; opérations sur le marché à terme) ;

- questions soulevées par les effets extraterritoriaux des règlementations internes : comment préserver, par l'intermédiaire de la coopération internationale et l'exécution réciproque, l'intégrité de la variété croissante des systèmes de régulation dans un monde de plus en plus interdépendant ;

[1] Voir, notamment, Doc. prél. No 20 à l'intention de la Dix-neuvième session : « Observations sur la stratégie de la Conférence de La Haye – Observations exprimées par d'autres organisations internationales et Observations exprimées à titre personnel en réponse à la lettre du Secrétaire général des 30/31 juillet 2001 » (les sujets apparaissant déjà plus haut dans l'ordre du jour ne sont pas mentionnés ici).